

Préparation à l'agrégation interne – LA SOCIÉTÉ
Séance du 20 novembre 2013

A travers le commentaire précis de ce texte, il s'agira de montrer le passage des philosophies du « lien social » (théories du contrat social) à celles des « rapports sociaux » (depuis Marx), et ce à travers une double critique : critique du réductionnisme faisant de la société un pouvoir essentiellement politique et juridique ; critique d'une théorie faisant de la société politique la matrice, première et antérieure, d'effets de pouvoirs.

Principaux auteurs convoqués : Grotius ; Hobbes ; Pufendorf ; Rousseau ; Marx ; Clastres ; Foucault.

« Une société n'est pas un corps unitaire dans lequel s'exercerait un pouvoir et seulement un, mais c'est en réalité une juxtaposition, une liaison, une coordination, une hiérarchie, aussi, de différents pouvoirs, qui néanmoins demeurent dans leur spécificité. Marx insiste beaucoup, par exemple, sur le caractère à la fois spécifique et relativement autonome, imperméable en quelque sorte, du pouvoir de fait que le patron exerce dans un atelier, par rapport au pouvoir de type juridique qui existait dans le reste de la société. Donc, existence de régions de pouvoir. La société est un archipel de pouvoirs différents.

En second lieu, il semble que ces pouvoirs ne peuvent et ne doivent pas être compris simplement comme la dérivation, la conséquence d'une espèce de pouvoir central qui serait primordial. Le schéma des juristes, que ce soit celui de Grotius, de Pufendorf ou celui de Rousseau, consiste à dire : « Au début, il n'y avait pas de société, et ensuite, est apparue la société, à partir du moment où est apparu un point central de souveraineté qui a organisé le corps social, et qui a permis ensuite toute une série de pouvoirs locaux et régionaux » ; Marx, implicitement, ne reconnaît pas ce schéma. Il montre, au contraire, comment, à partir de l'existence initiale et primitive de ces petites régions de pouvoir – comme la propriété, l'esclavage, l'atelier et aussi l'armée –, a pu se former, petit à petit, des grands appareils d'Etat. L'unité étatique est, au fond, secondaire par rapport à ces pouvoirs régionaux et spécifiques, lesquels viennent en premier lieu. »

Michel Foucault, « Les mailles du pouvoir » (1981)